

Communiqué du SSIAD ADMR (direction)



Communiqué du SSIAD ADMR (direction)

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SSIAD ADMR SANTE GERS, le 22/06/2018

Afin d'apporter un parfait éclairage sur la situation de la grève des AIDES SOIGNANTES, salariées par le SSIAD ADMR SANTE GERS (dont on attend à ce jour les nouvelles revendications...), la présidente de l'association, Mme Clavé, souhaite apporter les précisions ci-après.

Mme Clavé, qui assure la présidence de cette association depuis seulement le 1er/04 dernier (suite à la démission de Mme Solange Timothée au 31/03/2018) se trouve aujourd'hui à devoir faire face à une situation de conflit dont l'origine reste quelque peu obscure...

L'association gestionnaire du SSIAD a pris acte d'un « cahier de revendications » transmis par la CGT. Ces revendications ont fait l'objet de différentes rencontres et des explications ont été apportées concernant notamment l'application et le respect effectif de la convention collective. Des questions organisationnelles ont été soulevées et solutionnées. Le point restant à traiter à l'issue de la réunion du 13/06 dernier, portait sur les demandes de revalorisation de la valeur du point et de l'indemnité kilométrique. Comme l'indiquait l'ADMR, la présidente n'a pas la main sur la revalorisation des salaires, compétence relevant de négociations syndicales et de commissions paritaires à l'échelon national d'une part et d'autre part, d'un budget contraint alloué par l'Agence Régionale de Santé (budget financé à hauteur des obligations conventionnelles ici pourtant respectées).

L'ADMR prenait par ailleurs acte, que le soutien de ce mouvement de grève par la CGT était quelque peu surprenant dans la mesure où de nombreux avenants portant notamment sur la revalorisation de la valeur du point et de l'indemnité kilométrique n'ont pas été signés par le syndicat CGT lui-même... ce n'est à ne plus rien y comprendre... ! Par ailleurs, l'ADMR a transmis, (comme elle s'y était engagée), les revendications salariales auprès de l'ARS, qui a confirmé qu'aucune augmentation de budget n'était envisageable. Dès lors, toutes les réponses semblaient avoir été apportées par les représentants de l'ADMR Santé Gers.... Cela n'a pour autant pas été suffisant pour maintenir une continuité de service dans les conditions habituelles !

Il est par ailleurs à préciser que le dernier point d'accroche repose sur une demande immédiate de levée de sanctions, (suite notamment à « un bras d'honneur » par une aide soignante...), l'employeur s'est d'ailleurs proposé de rencontrer les aides soignantes concernées pour évoquer la situation afin d'étudier une éventuelle levée de sanctions et pour autant, cette proposition a été refusée...

La Présidente de l'association, Mme Clavé, a par ailleurs, lors d'une réunion qui s'est tenue au SSIAD le 21/06 dernier, proposé de recourir à un conciliateur extérieur afin qu'une issue soit rapidement trouvée. Malheureusement, les négociations n'ont pu se poursuivre, l'idée de recourir à un intervenant extérieur n'ayant pas été approuvée, ni par le personnel soignant ni par la CGT.

Il est fort dommageable que cette solution n'ait pas été retenue sachant qu'elle aurait permis de poursuivre des discussions dans un climat raisonnable et apaisé dans un contexte où le service aux personnes doit rester la préoccupation essentielle tant des responsables que des professionnels.

Dans ce contexte, suivant les propos relayés par la CGT, les aides soignantes du SSIAD ont indiqué être dès lors placées en grève...

Suite à ce constat d'échec, Mme Clavé a saisi dès le 22/06/2018 tant Monsieur le Préfet que Mme la responsable territoriale de la DIRECCTE afin qu'un médiateur soit imposé.

En date du 22/06/2018, le personnel aide soignant (en grève et en arrêt de travail) a investi les locaux du siège de la fédération ADMR, alors que pour autant il ne s'agit pas de leur lieu de travail habituel ! Ce comportement, encouragé par la CGT, vise manifestement non pas à porter des revendications auprès de leur employeur, mais plutôt à nuire à l'image et aux services de l'ADMR.

La Présidente du SSIAD Santé Gers déplore vivement que les usagers soient pris « en otage » dans un secteur d'activité où des personnes fragilisées nécessitent une aide quotidienne. De même que les salariés d'une fédération départementale (n'ayant aucun lien hiérarchique ou de subordination avec les aides soignantes) soient pourtant empêchés de poursuivre leur travail dans des conditions normales...

Enfin, Mme Clavé remercie vivement les services d'aide à domicile, leurs personnels d'intervention, qui tentent- tant que faire se peut, et dans la limite de leurs compétences- d'apporter une aide complémentaire dans ce contexte particulier.